

STAGE COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

REF SEC/COSSI

OBJECTIFS

- Se familiariser à l'environnement de la coordination SSI,
- Se familiariser à la mission du coordonnateur en systèmes de sécurité incendie, de la phase de conception à la phase de réception.
- Etre en mesure de réaliser une étude financière d'une mission
- Etre en mesure de concevoir un cahier des charges fonctionnel et un dossier d'identité SSI
- Etre en mesure d'assurer un suivi de chantier et d'organiser la réception fonctionnelle d'une installation.

PERSONNES CONCERNEES ET PREREQUIS

PUBLIC CONCERNE

- Techniciens et ingénieurs de bureaux d'études,
- Techniciens d'entreprises d'installations d'équipements techniques du bâtiment,
- Responsables techniques et/ou de sécurité, Responsable Unique de Sécurité.
- Perfectionnement Chef de Services SSIAP3

PROGRAMME

SEMAINE 1

MODULE N° 1.1 - 4 heures
RAPPELS REGLEMENTAIRES

Textes de référence :

- Les différents Codes
- Décrets et Arrêtés
- Les règlements de sécurité
- Les normes

Autre textes :

- Instructions techniques
- Les règles des assurances - APSAD
- Arrêtés préfectoraux
- RSD

Les différentes réglementations incendie

**S
E
C
U
R
I
T
E**

ROLES ET MISSIONS DU COORDONNATEUR SSI

La qualification du coordonnateur

- Obligations réglementaires
- Les connaissances nécessaires

La mission du coordonnateur

- Obligations réglementaires
- Les moyens nécessaires pour accomplir sa mission
- Tâches annexes

La responsabilité du coordonnateur

MODULE N° 1.3 - 4 heures

QUELLE REGLEMENTATION APPLIQUER ?

Classement des établissements

- ERP
- IGH
- Etablissements régis par le Code du Travail

Groupement d'établissements

- Dans quels cas et quel(s) texte(s) utiliser ?

Rétroactivité réglementaire

- Importance de connaître l'historique d'un établissement
- Appliquer le bon texte

MODULE N° 1.4 - 34 heures

METTRE EN SECURITE UN ETABLISSEMENT OU UN BATIMENT

Etude des risques

- Cas pratiques

Règles de base

- Particularités de certains établissements

Le compartimentage

- La distribution intérieure
- Eléments concourants au compartimentage
- Applications sur cas concrets

Le désenfumage

- Les obligations réglementaires
- Spécificités en ERP - IT 246
- Spécificités en IGH
- Spécificités pour les établissements régis par le Code du Travail
- Applications sur cas concrets

L'évacuation

- Les obligations réglementaires
- Les différentes sortes d'alarmes générales
- Difficultés rencontrées avec certaines catégories de personnes
- Applications sur cas concrets

Réalisation pratique par les stagiaires d'une mise en sécurité complète d'un établissement

SEMAINE 2

MODULE N° 2.1 - 8 heures EVALUATION FINANCIERE D'UNE MISSION

Etablir un devis de coordination

- Listage des étapes
- Eléments clés
- Présentation de cas concrets

Réalisation pratique par les stagiaires d'un chiffrage de mission

MODULE N° 2.2 - 14 heures ES TYPES D'EQUIPEMENTS D'ALARME ET LES CATEGORIES DE SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

Les types d'équipements d'alarme

- Descriptifs
- Fonctionnalités

Les catégories de systèmes de sécurité incendie

- Descriptifs
- Fonctionnalités

Associativité Equipement d'alarme / Système de sécurité incendie

Impact des exigences réglementaires sur le choix du système de sécurité incendie et de l'équipement d'alarme

- Comparatif entre les dispositions particulières ERP.

Impact du maître d'ouvrage et des contraintes d'exploitation sur le choix du système de sécurité incendie.

MODULE N° 2.3 - 6 heures LES PHASES D'INTERVENTIONS DU COORDONNATEUR SSI

La phase de conception

- Réunions préparatoires
- Contacts avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre

La phase de réalisation

- Réunion de chantiers
- Le suivi avec visites de chantier

La phase de réception

- Essais fonctionnels
- Procès verbal

- Evaluation

- Etude de cas sur un projet neuf ou un aménagement
- Remise de l'attestation « Coordonnateur des Systèmes De Sécurité Incendie »

**S
E
C
U
R
I
T
E**

DUREE : 10 jours soit 70 heures

DATES : Consulter Calendrier

LIEU DU STAGE : 262, avenue Maurice Planès, 34070 Montpellier

TARIF : Nous consulter